



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Sentence-du-Tribunal>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez  
vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°51 > **Sentence du Tribunal**

**5 décembre 2012**

## **Sentence du Tribunal**

**"Bannissement du nucléaire de la planète Terre. Libération des énergies renouvelables au service du bien public et d'une société sobre, solidaire et joyeuse !"**

Nous les jurés, après avoir écouté et délibéré dans le nécessaire anonymat de ce procès historique, délocalisé à Toulouse, 66 ans après l'explosion le 6 Août 1945 de la première bombe atomique à Hiroshima,

**Nous avons décidé de condamner : Le NUCLÉAIRE civil et militaire**

Cette décision historique lue ici solennellement devant le peuple et ses représentants locaux sur le parvis de cette Chapelle à Toulouse, nous semble nécessaire pour :

- ▶ Éliminer au plus tôt les risques inutiles que fait peser l'industrie nucléaire sur les citoyens du monde d'aujourd'hui et également sur les générations futures.
- ▶ Ouvrir la voie à une société dont les valeurs ne seraient plus les valeurs marchandes ni la consommation, mais des valeurs de fraternité, d'équité, de liberté, prônant la sobriété, la joie de vivre partagée et le respect de la vie sous toutes ses formes.
- ▶ Éviter, grâce à cette société, la crise écologique qui exclurait les humains de l'aventure de la Vie.
- ▶ Éviter que la tension inégalitaire sans précédent entre les humains du monde ne débouche sur une troisième guerre mondiale, avec le risque d'anéantissement total que fait peser l'existence de 10 000 ogives nucléaires réparties inconsidérément dans le monde.

Nous avons été très attentifs aux arguments de la défense relatifs au changement climatique, à l'indépendance énergétique, aux développements de nouvelles technologies. Sur tous ces points, les réponses apportées ne sont pas satisfaisantes aujourd'hui et les solutions envisagées pour le futur ne sont pas réalistes. [...]

**Ayant entendu le réquisitoire du procureur de la République :**

- ▶ Attendu que le nucléaire n'est pas une solution viable : il ne résout pas le problème énergétique, n'apporte pas de contribution significative au problème du changement climatique, pire il y est particulièrement vulnérable.
- ▶ Qu'il n'est en aucun cas viable économiquement, et que des millions et milliards sont détournés au profit de recherches peu prometteuses.
- ▶ Que le nucléaire produit de grands volumes de déchets de très longue durée de vie qu'on ne sait pas traiter.
- ▶ Qu'il menace la vie de nos citoyens, et impose des conditions de travail inacceptables pour un nombre important de travailleurs sacrifiés.
- ▶ Attendu que la collusion entre nucléaire civil et militaire est permanente, et que pourtant l'état français, pour des raisons purement économiques, se fait le promoteur acharné de centrales nucléaires auprès de régimes pour le moins peu recommandables. Nous ne citerons que l'exemple de la Libye.
- ▶ Attendu que des solutions de sortie du nucléaire réalistes existent et qu'elles sont cependant dissimulées, discréditées, raillées par le lobby du nucléaire.

### **Nous les jurés avons décidé de condamner le nucléaire dans son ensemble :**

- ▶ Premièrement, nous condamnons tous les acteurs majeurs du nucléaire à descendre de leur tour d'ivoire, et à procéder au démantèlement immédiat de toutes les installations civiles et militaires.
- ▶ Deuxièmement, nous proclamons la dissolution de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique qui sera remplacée par l'AIER, Agence Internationale des Énergies Renouvelables qui rejettera le mode de fonctionnement centralisé qui prévaut et adoptera le mode de fonctionnement décentralisé, en petites unités, à l'image des rhizomes.
- ▶ Troisièmement, nous condamnons toutes les Agences nucléaires nationales à contrôler le bon déroulement des opérations de démantèlement des centrales et la destruction des armes nucléaires, et à se reconvertir dans des scénarii énergétiques alternatifs.
- ▶ Quatrièmement, nous condamnons tous les acteurs et les investisseurs du nucléaire à consacrer leur énergie et leurs finances à développer de nouvelles technologies pour développer les économies d'énergie et les systèmes de captation d'énergies renouvelables, adaptés aux petites échelles.

Le Jury populaire

Le 18 juin 2011, Toulouse, La Chapelle

L'équipe du Procès

La Cour : Yannick Lefèvre : le Président du Tribunal, Pierre Dedieu : le Procureur, André Crouzet : l'Avocat de la Défense, Christian Ortega : le Greffier (la "conscience du tribunal"), Patrick Cohen

et Philippe Lefébure : "Asseseurs" (en bande-son). Un jury populaire : désigné sur place.

Les "Experts" et les "Témoins" : Anne Lauvergeon (extraits vidéo), Marc Saint-Aroman, Hubert Cros, Kolin Kobayashi, Yann Forget, Jean-Pierre Minne, Benoît Morge, Dominique Lalanne, Jean-Marie Matagne, Pascal Rueff, Pauline Roy, François Morel (bande-son du billet du 25 mars 2011 à France Inter), Monique Guittenit, Patrick Jiména, François Plassard, Jean-Louis Gaby, Martin Leers.

Les "Artistes" : Morgane Rueff : chants ukrainiens, André Larivière : déclamation du poème "Supplique à une merveille tordue", Mimi Barthélemy : conteuse du "Monstre Bagaï-Nucleaiï", Antonin Boccara : le monstre Bagaï-Nucleaiï, Roméo Boccara : le tueur du monstre. Régie, coordination salle, accessoires : Julien Fochat, Thomas Delfosse, équipe de La Chapelle.

Photographies : Martin Leers.

Film : Philippe Arson : réalisation, image et son, montage, Michel Boccara : réalisation, Pierre Frejaville : image et son. Les Coordinateurs & Rédacteurs : Hubert Cros : coordination Acte I, Marc Saint-Aroman : coordination Acte II, Pauline Roy : coordination Acte III, Julien Fochat : coordination salle, accessoires, Daniel Roussée, Pauline Roy, Sébastien Sajas : coordination organisation, accessoires, logistique.

Conception et réalisation : Christian Ortega : Conception et auteur du procès, coordination globale, finalisation du texte. Conseillers : François Plassard : animateur du Procès de l'Argent roi, Olivier Théron, Michel Boccara.

Mise en page des documents : Michel Lablanquie.